

Discours  
de Madame Roselyne BACHELOT-NARQUIN  
Ministre de la santé  
De la jeunesse, des sports et de la vie associative

40<sup>e</sup> anniversaire  
de la Fédération Nationale des Orthophonistes

Mardi 25 novembre 2008.

Madame la Présidente, chère Nicole DENNI-KRICHEL  
Mesdames et Messieurs,

Depuis 40 ans, la Fédération Nationale des Orthophonistes, interlocuteur attentif, engagé et constructif, s'attache à promouvoir un métier qui mérite toute notre admiration.

En choisissant de traiter les troubles de la parole et du langage, les orthophonistes jouent, en santé, un rôle important, mais leur action, de mon point de vue, va bien au-delà : elle contribue au maintien et au développement de la communication, autrement dit du lien.

Les compétences et le savoir-faire de votre profession doivent ainsi être reconnus à leur juste valeur.

Je tenais par ma présence aujourd'hui à vous l'affirmer avec conviction : les orthophonistes, comme toutes les professions paramédicales, occupent une place essentielle dans notre système de santé.

Aussi j'aimerais clarifier certains points qui vous inquiètent.

Je connais votre opposition à l'article 34 du PLFSS pour l'année 2009.

Il ne s'agit pas, soyez-en assurés, de stigmatiser telle ou telle profession.

Cet article ne remet aucunement en cause ce qui fait la spécificité et la richesse de votre profession : le bilan orthophonique.

Il prévoit d'élaborer des référentiels de prise en charge, qui définiront un nombre de séances pour une rééducation donnée.

Au-delà, il sera toujours possible de poursuivre cette prise en charge, mais un accord préalable du contrôle médical sera nécessaire.

Ainsi, l'élaboration et la validation de ces référentiels pour lesquels la Haute autorité de santé (HAS) jouera un rôle majeur, est au centre de cette mesure. Je veillerai à ce que vous y preniez une part active.

Vous avez maintes fois prouvé votre sens de la responsabilité. Aussi, je ne doute pas de votre implication pour que ces référentiels médico-économiques contribuent à une meilleure prise en charge des patients.

Professionnels investis, vous l'êtes aussi dans la formation des stagiaires, que vous accueillez massivement en cabinet.

Vous participez ainsi à la formation des futurs professionnels, ce dont je voudrais vous féliciter.

Depuis quelques mois, vous êtes soumis à la nécessité de gratifier les stagiaires.

Les stages des étudiants en orthophonie constituent une véritable formation pratique, le caractère réglementé des professions impliquant le compagnonnage.

C'est pourquoi j'ai chargé mes services de trouver rapidement une solution qui permette de tenir compte de cette spécificité, tout en garantissant la qualité des stages et en préservant les objectifs pédagogiques de la formation.

Il est impératif de préserver la solidarité intergénérationnelle dont vous-mêmes avez bénéficié et que vous avez à cœur, je le sais, de perpétuer.

J'en viens donc tout naturellement à un sujet qui vous intéresse depuis fort longtemps : l'intégration de vos études au LMD.

Parce que votre diplôme est déjà préparé à l'Université, et parce que vous avez commencé à penser sa réorganisation, il était important que vous participiez aux réflexions menées en ce sens.

C'est pourquoi j'ai tenu à ce que vous fassiez partie des 3 premières professions avec lesquelles nous travaillerons.

Je n'ouvrirai pas ici le débat sur le niveau de diplôme qui peut vous être reconnu : cela fera l'objet des réflexions que nous mènerons en lien très étroit avec le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche et les universités.

Ce qui est certain, c'est que cette réforme sera l'occasion d'adapter votre formation aux évolutions de votre pratique et aux besoins de santé de la population.

En outre, elle nous permettra de définir, ensemble, les conditions de développement d'une recherche en orthophonie.

Par exemple, le plan AVC que j'ai présenté le 13 octobre dernier met l'accent sur l'importance de la rééducation précoce et sur l'organisation des soins de suite et de réadaptation spécialisée.

Le rôle des orthophonistes est ici primordial.

En développant la recherche dans ce secteur, vous pourrez améliorer les chances des patients et les possibilités de reprendre une vie « normale » suite à un AVC.

La réforme des études doit également aboutir à une définition des formations nous permettant de développer des pratiques avancées.

La loi « Hôpital, patients, santé et territoires » vise, notamment, à généraliser les coopérations entre professionnels de santé.

Vous avez, dans ce cadre, fait des propositions à la mission menée par Michèle Bressand, en exprimant, comme d'autres professions paramédicales, votre désir de développer un exercice propre et un droit de prescription.

Pour envisager ces évolutions, le renforcement des formations et la reconnaissance accrue par les universités seront un atout majeur.

Cette réforme des études sera ainsi l'occasion de développer, conformément à vos souhaits, des passerelles entre professionnels de santé, paramédicaux et médicaux.

Je me réjouis de cette volonté d'ouverture qui vous anime.